



RÉGION ACADEMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CIRCULAIRE ACADEMIQUE CFG 2020

DOCUMENT D'AIDE À L'INSCRIPTION À L'USAGE DES CANDIDATS INDIVIDUELS

Une session du **CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE** aura lieu dans les départements du CALVADOS, de l'ORNE et de LA MANCHE, en mai 2020.

Les épreuves se dérouleront le **JEUDI 28 MAI 2020**.

Rectorat de CAEN

**Division des examens et
concours – DEC5**

Affaire suivie par
Isabelle CAHAGNIET

Téléphone
02 31 30 08 58

Fax
02 31 30 15 36

Courriel
dec5.3@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

Conditions d'inscription

Sont considérés comme candidats individuels les candidats :

- qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ;

Service National

Pour être autorisés à s'inscrire à un examen ou à un concours, les candidats âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2019 doivent être en règle vis-à-vis du service national. Ils doivent donc fournir l'un des documents ci-dessous :

- l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- l'attestation de recensement délivrée par la mairie ;
- l'attestation d'exemption.

La copie de cette attestation sera à joindre à la confirmation d'inscription.

Inscriptions

Le registre des inscriptions est ouvert du lundi 16 décembre 2019 à 9 heures au vendredi 17 janvier 2020 à 17 heures.

Les inscriptions ont lieu exclusivement sur Internet dans l'application nationale Cyclades. Les candidats individuels s'inscrivent dans leur département de résidence.

L'adresse de connexion est la suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A05&domaine=CFG>

ou sur le site de l'académie de Caen www.ac-caen.fr, rubrique « Examens » -- > Certificat de Formation Générale -- > inscription individuelle.

VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET ACADEMIQUE AU MÊME ENDROIT LA DOCUMENTATION DE L'APPLICATION CYCLADES POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉALISATION DE VOTRE INSCRIPTION.



L'inscription se fait en deux étapes :

1ère étape : Création et activation du compte utilisateur

Cliquer sur l'onglet : "Créez votre compte".
Complétez tous les champs obligatoires suivi d'un astérisque (*).

2/4

Les éléments d'état civil seront utilisés pour l'envoi des confirmations d'inscription et figureront également sur le diplôme. Ils doivent donc être complétés très précisément :

- civilité ;
- NOM de famille (= nom de naissance), le confirmer ;
- prénoms : Le(s) prénom(s) doivent être saisis dans leur intégralité ;
- date et lieu de naissance.

Créez votre mot de passe et le confirmez-le. Celui-ci doit contenir entre 8 et 20 caractères et comporter au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

A l'issue de l'activation du compte utilisateur, vous recevrez à l'adresse mail que vous avez renseignée, un message d'activation du compte (*au bout de quelques minutes*). Vous avez 48 h pour activer votre compte. Passé ce délai, vous devrez créer un nouveau compte utilisateur.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer « chez M. ou Mme » si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. Des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

Les candidats n'ayant pas d'adresse mail devront s'adresser au gestionnaire de la DEC 5 en charge du département de leur lieu de résidence (voir coordonnées en fin de document).

2ème étape : Inscription et modification d'une candidature

En vous connectant sur votre compte utilisateur, vous pouvez créer votre inscription.

En fin d'inscription un récapitulatif s'affiche. Il convient de bien le vérifier, conserver le numéro d'inscription (*il correspond au numéro de la candidature*) de façon à pouvoir s'identifier et accéder à sa candidature de nouveau.

Vous pouvez éditer le récapitulatif d'inscription, document non officiel, à titre d'information.

Un guide pour le suivi des différentes phases d'inscription est à votre disposition sur le site du rectorat :

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/certificat-de-formation-generale-cfg/>

Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessous, doit être adressée au **RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CAEN - bureau DEC 5-3 – 168 rue Caponière – BP 46184 – 14061 CAEN Cedex** pour le **VENDREDI 31 JANVIER 2020**, cachet de la poste faisant foi.



Pièces à fournir :

Vous devrez impérativement :

- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur) la confirmation d'inscription ;
- La retourner accompagnée :
 - ✓ de la copie d'une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille...)
 - ✓ pour les candidats âgés de 16 ans et plus, de l'attestation relative aux obligations du Service National.

3/4

IMPORTANT

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées.

A défaut de réception de ces documents votre candidature sera annulée

Lieu de passage des épreuves

Pour les candidats domiciliés dans le **Calvados** :

- Collège Fernand Lechanteur – 17 avenue Nicolas Copernic – CAEN (01400010)
- Collège Charles Mozin – rue du Ct Charcot – TROUVILLE-SUR-MER (01400011)

Pour les candidats domiciliés dans la **Manche** :

- Collège Louis Pasteur – 21 rue du Mal de Lattre de Tassigny – SAINT-LO (050997SY)
- Collège Les Provinces – 2 rue de Provinces – CHERBOURG EN COTENTIN (05000008)

Pour les candidats domiciliés dans l'**Orne** :

- Collège Jean Racine – 75 place du Champ du Roi – ALENCON (06100010)
- Collège Jean Monnet – 193 rue de Domfront – FLERS (06100005)

Aménagement des conditions d'examen

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier de l'aménagement des conditions d'examen (accès aux locaux, installation particulière, temps de composition majoré, sujets spéciaux...). La procédure et le formulaire de demande sont disponibles en ligne sur le site du rectorat de l'Académie de CAEN : www.ac-caen.fr rubrique **examens**, **Certificat de Formation Générale, candidats en situation de handicap** ou à l'adresse suivante :

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/certificat-de-formation-generale-cfg/>



Épreuves et modalités d'attribution du diplôme

Les modalités de contrôle comprennent :

- la prise en compte des résultats obtenus aux trois épreuves obligatoires suivantes :

1) **deux épreuves écrites** d'une heure chacune : français et mathématiques.

- une épreuve écrite portant sur la maîtrise de la langue française. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et de comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression ;

- une épreuve écrite de mathématiques constituée d'exercices à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique.

2) **une épreuve orale** d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. Elle permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité du candidat à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Cette épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat et qui repose soit sur son expérience professionnelle soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. **Sa rédaction implique l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE).**

COORDONNÉES DU BUREAU DU CFG

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la gestionnaire en charge de l'organisation du CFG :

- Mme CAHAGNIET ☎ : 02.31.30.08.58 - dec5-3@ac-caen.fr

Références réglementaires :

Code de l'éducation, articles [D332-23](#) à D332-29

[Circulaire n°2010-109 du 22 juillet 2010 \(BOEN n°30 du 26 août 2010\)](#)

[Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du Certificat de Formation générale](#)

[Circulaire n° 2015-127 du 03/08/2015 \(BOEN n°31 du 27/08/2015\) relative aux aménagements pour les candidats en situation de handicap](#)